

**DATE DE CONVOCATION** : 21 janvier 2021

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - P. ORMECHE – K.PERROIS – S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – A. DUBRUN – H ROSARIO – E. PILLARD - S.RAYNAUD – S. DELIMOGES – C. NANGLARD – P.BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : C. BONNEAU donne J.L. LEVESQUE- F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER – C.RAFIN donne pouvoir à S. RAYNAUD

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: C BONNEAU, F. GUIRAO – C. RAFIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : S. RAYNAUD

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE au 15 février 2021 à temps complet**

Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34  
Vu le décret n° 87-1170 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Considérant le recrutement par voie de mutation d'un agent au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 15 février 2021

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et par 27 voix pour

DECIDE DE LA CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 15 février 2021

DIT qu'il sera appliqué à cet emploi le régime indemnitaire y afférant,  
DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville

Modifie en ce sens le tableau des effectifs

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le signataire  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE